



UNIVERSITÉ  
PARIS  
SUD

Comprendre le monde,  
construire l'avenir®

## Élections du 3 avril 2012

### CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

#### SECTEUR DE FORMATION : SANTE

#### COLLEGE : B - Autres Enseignants et Assimilés

#### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud 11 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

#### Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	1
Nombre total d'inscrits :	291
Nombre total de votants :	128
Nombre total de bulletins nuls :	5
Nombre total de suffrages exprimés :	123

#### ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Liste "Pour une université de service public, ambitieuse, démocratique et solidaire" présentée par le SNESUP, le SNCS, le SNEP (FSU)	93
Liste santé	30

Considérant que le quotient électoral est de :  $123 / 1 = 123$

Il convient d'attribuer :

**Le siège à la liste "Pour une université de service public, ambitieuse, démocratique et solidaire" présentée par le SNESUP, le SNCS, le SNEP (FSU)**

**DECIDE**

**Article 1er** : est proclamé élu :

**FOURNEAU Christophe**

**Article 2** : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012

UNIVERSITÉ  
**S** PARIS  
**P** SUD

PRÉSIDENTE  
Bâtiment 800  
91405 ORSAY cedex

Professeur GUY COARRAZE

